

COMMUNE de CAUMONT-sur-AURE

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 09 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le neuf mai, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Christophe LE BOULANGER, maire.

Date de convocation : 28 avril 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 28 avril 2022.

Membres en exercice	23
Membres présents et représentés	20
Quorum (8) 1/3 des membres	Atteint
Membres absents et excusés	3
Membres ayant donné pouvoir	3

Membres présents : BEZIERS Jean-Marie, BOUVIER Corinne, BROUILLARD Jean-Luc, DUVAL Estelle, GENNEVIEVE Michel, HANICOT Nathalie, LARUE Serge, LAURENT Gilles, LEJEUNE Michel, LEPREVOST Carine, LESENECHAL Marie-Josèphe, MAHE Roger, PERALDI Sandra, PORET Michel, ROHAUT Thierry, TANNEUR Claire,

Membres absents : DESFAUDAIS Prisca, HYAU Samuel

Membres excusés : MOREAU Bérengère

Membres ayant donné pouvoir : VAUGELADE Martine à PORET Michel, JUEL Madeleine à LARUE Serge, THOMAS Jean-Paul à LEJEUNE Michel

Secrétaire de séance : DUVAL Estelle

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil du 11/04/2022

Observations du conseil : NEANT

Compte rendu approuvé par les membres présents lors de la séance du 11/04/22.

Ajout points à l'ordre du jour

Le maire sollicite l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Projet maison séniors, en présence de M. SERGEANT
- Devis SAUR – Création d'un poteau incendie – Maison France Services
- Itinéraires de promenade et de randonnée
- Acquisition d'un broyeur

Décision du conseil : Adopté à l'unanimité.

Projet maison séniors

M. SERGEANT, futur acquéreur de l'ancienne maison de retraite sise route de Caen à Caumont-l'Eventé, et porteur avec son épouse du projet « maison séniors », assiste au débat.

Exposé du maire :

Initialement :

- montant de l'acquisition : 780 000€,
- emprunt couvert par deux banques,
- le maire avait proposé, verbalement à M. SERGEANT, une aide potentielle de la commune comprise entre 50 000€ et 70 000€ pour finaliser ce projet.

Actuellement :

- baisse très significative du prix de vente : 300 000€,
- l'aide de la commune ne paraît plus justifiée,
- M. SERGEANT a toutefois inscrit l'aide potentielle de la commune, soit 70 000€, dans son nouveau plan de financement, et ce sans avis du conseil,
- financement du projet par une seule banque,
- le plan de financement déposé en séance par M. SERGEANT ne tient pas compte de la nouvelle situation (emprunt dorénavant couvert par une seule banque et non deux).

Exposé de M. SERGEANT :

- l'aide potentielle de 70 000€ de la commune lui permettrait de ne pas solliciter une seconde banque,
- sans cette aide, il devrait entamer une nouvelle procédure pour déposer un nouveau dossier près d'autres banques,
- si aide de la commune : 5 mois de travaux et ouverture prévue en décembre 2022, taux de remplissage estimé à 100% (+liste d'attente), 31 appartements, 5 pour des couples.

Observations du conseil :

Avis mitigés, l'ensemble de l'assemblée est très favorable à ce projet, mais demande des garanties sérieuses et fiables avant de prendre la décision d'octroyer à M. SERGEANT un prêt de 70 000€.

M. SERGEANT devra également présenter un nouveau plan de financement.

Sujet reporté et à inscrire à l'ordre du jour de la séance du 13/06/22.

Administration générale

1. Adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom au SDEC Energie

Vu la délibération de la Communauté de communes Bayeux Intercom en date du 3 mars 2022 relative à son souhait d'adhérer au SDEC Energie pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »

Vu la délibération du Comité Syndical du SDEC Energie en date du 24 mars 2022 acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

Considérant que par délibération en date du 3 mars 2022 la Communauté de Communes Bayeux Intercom a émis le souhait d'être adhérente au SDEC Energie afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » des zones d'activités économique (ZAE).

Considérant que lors de son assemblée du 24 mars 2022 le Comité Syndical du SDEC Energie a approuvé l'adhésion de la Communauté de communes Bayeux Intercom, à compter de la date de publication de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion.

Monsieur le maire soumet cette proposition d'adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom au SDEC Energie au conseil municipal.

Décision du conseil : adopté à l'unanimité.

2. Participation des communes 2022 – Piscine de Villers-Bocage

Le montant de la participation de la commune est de 37 774,00 €.

Décision du conseil : adopté à l'unanimité.

3. Participation des communes 2022 – SIVOM régie de transports

Le montant de la participation de la commune est de :

- Collège : 3 696,00€

- Primaire : 3 289,00€

Décision du conseil : adopté à l'unanimité.

4. PSLA – Convention de répartition des coûts liés à la vacance des cabinets entre PBI et Caumont-sur-Aure--

Le projet de convention a été préalablement transmis aux conseillers municipaux.

Le maire présente au conseil le projet de convention de répartition des coûts liés à la vacance des cabinets entre Pré-Bocage Intercom et Caumont-sur-Aure dans le cadre du PSLA de Caumont-sur-Aure.

Les modalités seraient les suivantes :

- A compter de la date d'ouverture du PSLA et de l'installation des premiers professionnels de santé, en cas de vacance d'un ou plusieurs cabinets et sans qu'aucun contre de bail n'ait été signé, il est convenu que la prise en charge du coût de la vacance soit telle que :

- PBI prend en charge le coût de la vacance d'un cabinet libre d'une surface locative de **48,06m²** qui comprend une surface totale privative de 30,44m² et une surface commune général de 17,62m².

En conséquence, le coût mensuel à la charge de PBI s'élève à **601,23€** (dont 7€ x 48,06m² = 336,42€ de loyer et de 5,51€ x 48,07m² = 264,81€ de charges)

- La commune prend en charge le coût de la vacance des locaux non loués (surfaces privatives, salle d'attente et espaces communs) diminué du coût de la vacance pris en charge par PBI détaillé ci-avant.

Tableau des loyers et des charges							
Destination	Total surface locative en m ²	Loyer mensuel 7€/m ² net de TVA	Loyer annuel 7€/m ² net de TVA	Provisions charges mensuelles 5,51 € TTC/m ²	Provisions pour charges annuelles 5,51 € TTC/m ²	Loyer net + charges TTC /mois	Loyer net par local + charges TTC / an
infirmier 1	43,32	303,24 €	3 638,88 €	238,69 €	2 864,32 €	541,93 €	6 503,20 €
infirmier 2	43,32	303,24 €	3 638,88 €	238,69 €	2 864,32 €	541,93 €	6 503,20 €
MG 1	54,38	380,66 €	4 567,92 €	299,63 €	3 595,61 €	680,29 €	8 163,53 €
MG 2	54,38	380,66 €	4 567,92 €	299,63 €	3 595,61 €	680,29 €	8 163,53 €
MG 3	54,38	380,66 €	4 567,92 €	299,63 €	3 595,61 €	680,29 €	8 163,53 €
Kiné 1	104,90	734,30 €	8 811,60 €	578,00 €	6 935,99 €	1 312,30 €	15 747,59 €
Kiné 2	104,90	734,30 €	8 811,60 €	578,00 €	6 935,99 €	1 312,30 €	15 747,59 €
cabinet polyvalent	41,75	292,25 €	3 507,00 €	230,04 €	2 760,51 €	522,29 €	6 267,51 €
cabinet libre 1	48,06	336,42 €	4 037,04 €	264,81 €	3 177,73 €	601,23 €	7 214,77 €
cabinet libre 2	46,48	325,36 €	3 904,32 €	256,10 €	3 073,26 €	581,46 €	6 977,58 €
TOTAL PSLA	595,87	4 171,09 €	50 053,08 €	3 283,24 €	39 398,92 €	7 454,33 €	89 452,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de reporter sa décision sur le projet de convention de répartition des coûts liés à la vacance des cabinets entre Pré-Bocage Intercom et Caumont-sur-Aure dans le cadre du PSLA de Caumont-sur-Aure, et propose les modalités de prise en charge des loyers et des charges comme suit :

- Baisse des loyers à hauteur de 5,50€/m² net de TVA,
- Renégociation des charges pour les locaux vacants (dépenses moindres si locaux inoccupés).

Charge le maire de transmettre la décision du conseil à Monsieur le Président de Pré-Bocage Intercom.

Décision du conseil : adopté à l'unanimité. **A suivre.**

5. Enregistrement relatif à une demande d'installation d'une unité de méthanisation à Val d'Arry – Le Tilleul – ZA Val d'Arry

Le 11 avril 2022, la commune a été destinataire d'un courrier de la Préfecture nous informant de la demande d'enregistrement présentée par la société CENTRALE BIOMETHANE DU PRE-BOCAGE (CBBOC), dont le siège social est situé 45 impasse du Petit Pont – 76230 ISNEAUVILLE, représentée par M. Yoann LEBLANC, gérant, relative à une demande d'installation d'une unité de méthanisation à VAL D'ARRY – Le Tilleul – ZA Val d'Arry.

Les activités de la société CBBOC étant soumise à l'enregistrement de l'environnement définie à l'annexe de l'article R.511-9 du code de l'environnement, elles doivent faire l'objet d'une autorisation préfectorale après enquête publique.

En conséquence, le maire propose au conseil :

- de formuler un avis sur la demande d'enregistrement,

Décision du conseil : adopté à l'unanimité. **A suivre.**

Affaires scolaires

6. Compte rendu

Observation du maire :

Dossier « fusion des écoles » : en cours, aucune nouvelle du côté de l'Inspection académique.

7. Compte rendu

Dates à retenir :

A partir de maintenant jusqu'à la fin d'année scolaire : l'APE organise la collecte des papiers (pour le renouvellement des livres de la bibliothèque de l'école) – A déposer dans les deux cours des écoles.

Du 4 au 28 mai : exposition du mois à la Micro-Folie : hommage à Jacques CHESNEL – 7 œuvres de l'artiste seront exposées.

17, 18 et 20 mai : Tableau sur un ballon rouge. Micro-conférence qui invite le tout-petit à découvrir, de manière ludique, de grandes œuvres d'art. Ouvert à tous (17 à 16h45 – 18 à 10h – 20 à 10h et 16h45).

20 mai : CMDJ à 17h30.

21 mai à 15 h : Présentation de l'œuvre de Jacques CHESNEL à la Micro-Folie.

04 juin : l'ACC organise une sortie au Zénith – comédie musicale « GREASE » - réservation auprès des membres.

Du 4 au 26 juin : exposition du mois à la Micro-Folie : exposition des œuvres de Jean Dominique Clément d'HUART.

10 juin : CMDJ à 17h30

12 juin : Premier tour des élections législatives.

RAPPEL - INFO :

Recrutement d'un service civique pour aider à la mise en place de la Micro-Folie (jeune de 16 à 25 ans).

Appel aux bénévoles pour le fonctionnement de la médiathèque et la Micro-Folie : candidater : mediatheque@caumont-sur-aure.fr

Urbanisme/Patrimoine/Défense incendie – Michel PORET

8. Aménagement des 4 cimetières

Le maire présente au conseil le devis retenu par la commission du cimetière, réunie en séance, pour l'aménagement des 4 cimetières de la commune nouvelle de Caumont-sur-Aure, à savoir :

La SARL GRANIMOND, sise à SAINT-AVOLD 57503, ce devis comprend :

Cimetière de Caumont-l'Eventé : 6 171,90€ HT, soit 7 406,28€ TTC

Poste Columbarium : 3 044,90€ HT, soit 3 653,88€ TTC

Poste Jardin du souvenir : 3 127,00€ HT, soit 3 752,40€ TTC

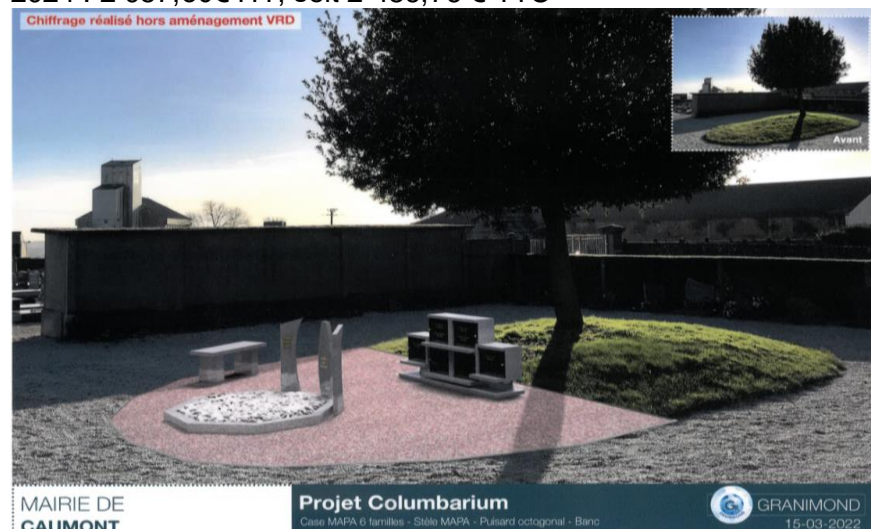
Poste accessoires : offert

Financement réparti comme suit :

2022 : 2 057,30€ HT, soit 2 486,76 € TTC

2023 : 2 057,30€ HT, soit 2 486,76 € TTC

2024 : 2 057,30€ HT, soit 2 486,76 € TTC



Cimetière de Livry – Poste Columbarium : 6 413,00€ HT, soit 7 695,60€ TTC

Financement réparti comme suit :

2022 : 2 137,66€ HT, soit 2 565,20€ TTC

2023 : 2 137,66€ HT, soit 2 565,20€ TTC

2024 : 2 137,66€ HT, soit 2 565,20€ TTC



MAIRIE DE
LIVRY

Projet Columbarium

MAPA droit 6 familles - Cavurne carrée 52x52cm - Banc



GRANIMOND

15-03-2022

Cimetière de La Vacquerie – Poste Columbarium : 6 413,00€ HT, soit 7 695,60€ TTC

Financement réparti comme suit :

2022 : 2 137,66€ HT, soit 2 565,20€ TTC

2023 : 2 137,66€ HT, soit 2 565,20€ TTC

2024 : 2 137,66€ HT, soit 2 565,20€ TTC



MAIRIE DE
LA VACQUERIE

Projet Columbarium

MAPA droit 6 familles - Cavurne carrée 52x52cm - Banc



GRANIMOND

15-03-2022

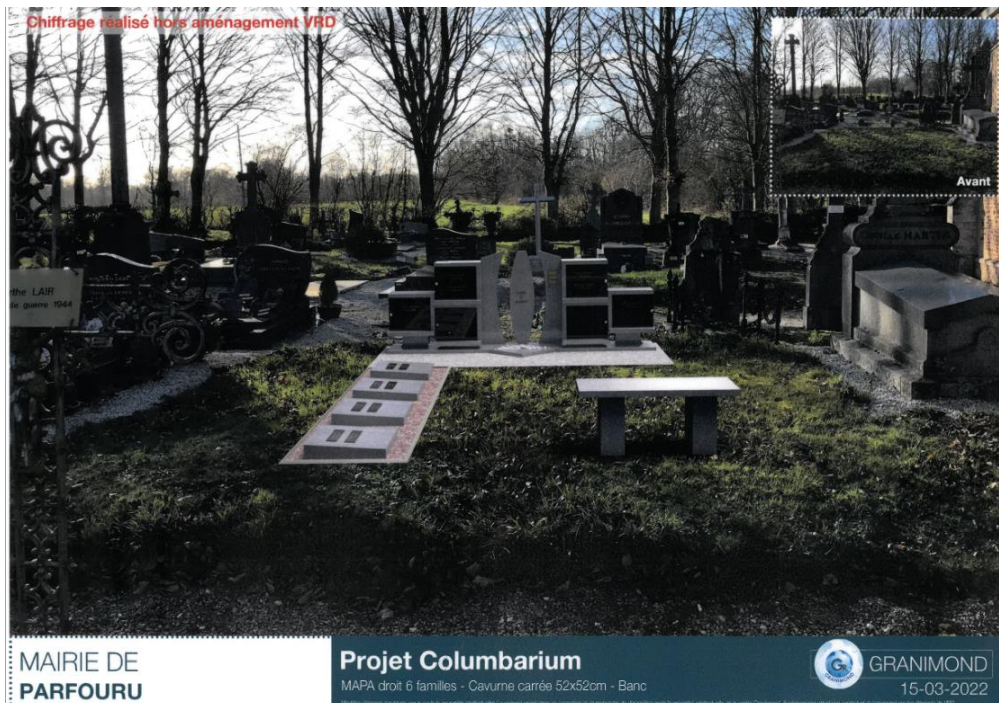
Cimetière de Parfouru – Poste Columbarium : 6 413,00€ HT, soit 7 695,60€ TTC

Financement réparti comme suit :

2022 : 2 137,66€ HT, soit 2 565,20€ TTC

2023 : 2 137,66€ HT, soit 2 565,20€ TTC

2024 : 2 137,66€ HT, soit 2 565,20€ TTC



Décision du conseil : adopté à l'unanimité.

Observation du conseil :

M. PORET : reste à chiffrer les travaux de terrassement, estimés à 5 000€/site, rendez-vous prévu jeudi 12/05/22 avec une entreprise de terrassement. **A suivre.**

L'entreprise GRANIMOND s'est engagée à installer la totalité des espaces cinéraires en simultanément tout en faisant bénéficier la commune d'un paiement en pluri-annualités sur trois exercices budgétaires.

L'approbation du devis concernant le poste Caveaux/Ossuaires pour les cimetières de Livry et de La Vacquerie, d'un montant de 16 184,00€ HT, soit 19 420,80€ TTC, est reportée à une date ultérieure.

9. Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

Le maire donne connaissance au conseil municipal de la lettre en date du 21 septembre 1995 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Départemental l'informe qu'en application de la loi 83-663 du 22 juillet 1983 le Département a décidé de procéder à l'élaboration d'un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

Cette loi prévoit que les communes concernées délibèrent d'une part sur le projet de plan départemental et, d'autre part, sur les chemins ruraux à inscrire (en les désignant de façon précise) empruntant des itinéraires de randonnées.

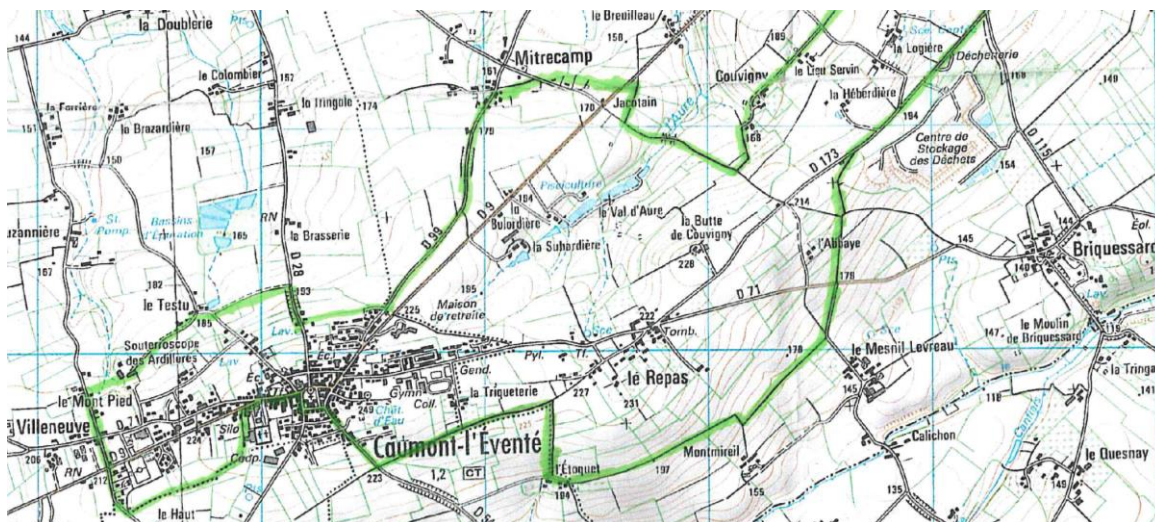
L'inscription au PDIPR, effective après délibération du Conseil Départemental, engage la commune sur le maintien des chemins ruraux concernés. En cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin rural inscrit au PDIPR, la commune doit informer le Département (Calvados Attractivité) et lui proposer un itinéraire de substitution. Ce nouvel itinéraire devra être approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des voies empruntées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal considérant l'intérêt du dossier :

- **émet un avis favorable** sur le projet de plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée,
- **approuve** l'inscription des chemins suivants au plan départemental avec la possibilité de proposer des chemins complémentaires :

COMMUNE DELEGUE	COMMUNE NOUVELLE	Libellé
Caumont-l'Eventé/Livry	Caumont-sur-Aure	Chemin rural dit de Mitrecamp
Livry	Caumont-sur-Aure	Chemin rural de la Girardièrre
Caumont-l'Eventé	Caumont-sur-Aure	Chemin rural de Cormolain
Caumont-l'Eventé	Caumont-sur-Aure	Chemin rural dit rue de Cormolain
Livry	Caumont-sur-Aure	Chemin rural dit du Mesnil Levreau à Livry
Caumont-l'Eventé/Livry	Caumont-sur-Aure	Chemin rural de Sept-Vents à Briquessard

- **s'engage** en cas d'aliénation d'un chemin rural susceptible d'interrompre la continuité d'un itinéraire inscrit au plan départemental à assurer soit le maintien, soit le rétablissement de cette continuité par un itinéraire de substitution de même qualité.



Décision du conseil : adopté à l'unanimité.

10. Borne incendie Maison France Services

Le maire présente au conseil le devis établi par la SAUR, agence Manche, 50202 Coutances, pour la création d'un poteau incendie, destiné notamment à protéger la Maison France services, et qui serait implanté rue de la Ferrière à Caumont-l'Éventé, pour un montant de **5 771,53€ HT, 6 925,85€ TTC**.

Décision du conseil : adopté à l'unanimité.

Travaux – Personnel - Thierry ROHAUT

11. Compte rendu

Equipements de loisirs

M. ROHAUT, adjoint au maire, porte à la connaissance du conseil les conclusions du rapport établi par la SOCOTEC, en date du 08/04/22, pour la vérification des aires de jeux suivantes :

Résidence de l'Aure :

- Anomalies ou défauts : interdire l'accès à cet équipement de jeu

Résidence Général Huebner :

- Anomalies ou défauts : interdire l'accès à cet équipement de jeu

Souterroscope :

- Anomalies ou défauts : interdire l'accès à cet équipement de jeu

Observations du conseil :

Demander des devis pour le remplacement de ces jeux, créer un groupe de travail. **Sujet à inscrire à l'ordre du jour de la séance du 13/06/22.**

Rambarde du pont du Souterroscope

Dossier à suivre.

Lavoir de la Martinière à Caumont-l'Éventé

Devis demandés. **A suivre.**

Sirène de l'Hôtel de ville de Caumont

Par courrier en date du 28/04/22, le Préfet du Calvados a lancé un recensement des sirènes d'alerte non reliées au Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) du Calvados.

Pour information, un devis de 763,44€ TTC a été signé avec la SAS MIREY, à Caen, pour la remise en état du moteur de la sirène de la mairie de Caumont-l'Éventé.

Acquisition d'un broyeur

M. ROHAUT, adjoint au maire, présente au conseil le devis établi par l'entreprise EAM Matériels, à Caumont-l'Éventé, pour l'acquisition d'un broyeur d'accotement au prix de **2 500,00€ HT, soit 3 000,00€ TTC**. Adopté à l'unanimité. **(DM à prévoir).**

Personnel communal

Réunion de la commission du personnel le 10/05/22 à 18h, à la mairie de Caumont. **A suivre.**

Citoyenneté – Sandra PERALDI

12. Compte rendu

Repas des aînés de La Vacquerie : le 04/09/2022.

13. Affaires diverses

Affaire M. THOMAS/Commune de Caumont-sur-Aure

Par lettre du 05/04/22, M. THOMAS conteste la décision de classement et demande de prescrire par voie juridictionnelle les mesures d'exécution du jugement rendu le 30/03/22. **A suivre.**

PLUi

Mme LESENECHAL : conteste la décision prise en commission par PBI comme quoi les magasins de la rue St Martin de Caumont-l'Eventé doivent garder leur caractère commercial. Il s'agirait de 7 commerces. **A revoir.**

Formation défibrillateur

Mme DUVAL : formation intéressante et pédagogique, accessible à tous.

Prochaines réunions

Réunion préparatoire : lundi 30 mai 2022, à 18 heures, à La Vacquerie.

Réunion du conseil : lundi 13 juin 2022 à 19h, salle du conseil de Caumont.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.